

14ème législature

Question N° : 100026	De M. Charles-Ange Ginesy (Les Républicains - Alpes-Maritimes)	Question écrite
Ministère interrogé > Affaires sociales et santé		Ministère attributaire > Solidarités et santé
Rubrique > sécurité sociale	Tête d'analyse > caisses	Analyse > CNSA. recettes. utilisation.
Question publiée au JO le : 18/10/2016 Date de changement d'attribution : 18/05/2017 Question retirée le : 20/06/2017 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Charles-Ange Ginesy attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur l'utilisation des recettes de la Caisse nationale santé autonomie (CNSA). Ces dernières proviennent d'une cotisation (la contribution additionnelle solidarité autonomie) payée par les retraités imposables et sont destinées à améliorer les conditions de vie des personnes âgées, notamment celles en état de dépendance, à domicile ou en institution. Or il apparaît que ces fonds ne répondent pas à leur objectif initial et sont utilisés à d'autres fins, notamment pour le revenu de solidarité active (RSA). Il lui demande ce que le Gouvernement entend faire pour répondre aux vives inquiétudes de l'Association nationale des hospitaliers retraités.